



Compte-rendu CSA-SD de la FSU-SNUipp 65

12 septembre 2023

Présents pour l'administration : Mme Miquel Val IA-DASEN, Mme Goncet Secrétaire Générale, Mme Beau et Mr Aurignac (DEOS)

IEN : Mr Peyrou / Mr Camon (Val d'Adour Madiran)/ Mme Meissonnier / Mme Vatonne
M. Bergamini (IEN chargé de l'orientation)

Présents pour les personnels:

➤ **Pour la FSU (4)**

➔ **SNUipp 65** : Véro Duran, Pauline Immery

➔ **SNES 65** : Frédérique Lemaire, Sophie Manzato

➤ Pour UNSA (2)

➤ Pour FO (1)

➤ Pour CFDT (3)

➤ Pour CGT (1)

ORDRE DU JOUR :

1/Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp65, page 2

2/Point d'actualité, page 4

3/Préparation rentrée scolaire 2023/2024-Mesures de carte scolaire (pour vote), page 5

4/ École inclusive, page 6

5/ Le Pacte, page 6

6/ Le CNR : Notre École faisons-la ensemble, page 7

7/ Questions diverses FSU-SNUipp 65, page 7

8/ Questions diverses des autres OS



1/Lecture de la déclaration liminaire de la FSU-SNUipp65

Madame la DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-D,

Nous débutons cette nouvelle année scolaire avec un nouveau ministre. M. Pap N'Diaye n'aura pas laissé une marque impérissable de son action. Pour cause, rarement un ministre ne sera resté aussi peu de temps à ce poste (1 an et 2 mois), surtout en comparaison de l'interminable mandat de Jean-Michel Blanquer (5 ans et 3 jours...).

Et ce n'est pas **la revalorisation "socle" microscopique du 1er juillet 2023** qui y changera quoi que ce soit. Chacun pourra en juger en consultant les nouvelles grilles de salaire de juillet 2023.

Certes la FSU en particulier aura arraché dans la foulée de la mobilisation interprofessionnelle de défense des retraites le doublement de l'ISAE et ISOE, l'augmentation du taux de promus à la Hors-classe et le "décontingement" de la Classe Exceptionnelle, mais on reste encore loin du compte, que l'on se place du point de vue des personnels qui voient leurs salaires grignotés par l'inflation après des années de gel liés aux politiques d'austérité ou de l'intérêt du système scolaire qui peine toujours autant à recruter des enseignants.

D'autant que le "Pacte", mobilise plus du tiers du budget revalorisation (1,1 milliard sur 3) alors qu'il n'en est pas une puisqu'il s'agit de nouvelles missions, et constitue une attaque importante vis à vis de notre statut de notre temps de travail (déjà plus de 40h hebdomadaires). Notre temps de travail n'est pas extensible, et nous vous le disons clairement ; les missions du Pacte enseignant conduiront à mettre en difficulté les enseignant.es et à impacter un travail d'équipe déjà bien dégradé...

Le pacte renforcera un peu plus les inégalités salariales homme/femme, celles-ci subissant davantage les contraintes familiales et domestiques et ce n'est pas la possibilité de prendre une demi-part, présentée comme une mesure d'égalité, qui y changera quelque chose. Le pacte est aussi une aberration pédagogique reproduisant les mêmes recettes pédagogiques à l'œuvre depuis le début des années 2000 (aide personnalisée, APC, stages de remise à niveau...) et qui ont largement démontré leur inefficacité : surentraînement sur des compétences de bas niveau, traitement de la difficulté scolaire en dehors du cadre de la classe. Soit dit en passant, il est frappant qu'un ministère qui se pique de baser ses préconisations sur un socle scientifique n'ait jamais procédé à une évaluation de l'efficacité de ces dispositifs. Il est dès lors évident que ce qui est recherché par le pacte est que l'éclatement du statut et la conformation des enseignants (qui savent pertinemment l'inutilité de ces dispositifs) à sa politique par un chantage au porte-monnaie.

C'est donc de pied ferme que les personnels attendent Gabriel Attal, nouveau ministre n'ayant jamais été scolarisé à l'école publique, responsable de la mise en place du Service National Universel et qui n'a d'autre compétence en matière d'éducation que celle d'être un membre de la garde rapprochée d'Emmanuel Macron !

De ce point de vue, le discours médiatique en cette rentrée n'est pas surprenant : l'école se retrouve instrumentalisée au service du mantra présidentiel sur l'autorité. On assiste donc à un florilège de déclarations, sur les abayas, l'uniforme etc... Évidemment, tout cela est à mille lieux des véritables problèmes de l'école ; crise du recrutement, formation indigente, f



formatage pédagogique, pilotage par les résultats, accompagnement des élèves à besoins particuliers, souffrance au travail, bâti scolaire vétuste ou inadapté, nécessité de renforcer la politique de l'éducation prioritaire... Tout cela est masqué par l'écran de fumée réactionnaire voulu par le président Macron et dont le ministre est semble-t-il un exécutant zélé. Tout pédagogue sensé sait bien que la véritable autorité procède de la légitimité qui est reconnue à l'enseignant.es par ses élèves, et qui se construit sur la capacité de celui-ci à assurer un cadre lisible, bienveillant et juste... Voilà une leçon politique dont le président de la République devrait s'inspirer, et se demander à quelle point son mandat a participé à l'aggravation des inégalités, à la stigmatisation de certaines populations et à la dégradation de la relation entre la police et la population.

Et que dire de ce flyer à destination des parents envoyé par le Ministère si ce n'est encore que pure propagande et tissu de mensonges ? **Le ministre y annonce que dorénavant l'enseignante ou l'enseignant de leur enfant mettra en place de façon régulière des séances de lecture, écriture, exercices de grammaire, orthographe et calcul laissant entendre par cette communication que nous ne faisons rien de tout cela en classe. Mais que faisons-nous alors ???**

Cette communication mensongère, dénigrant la profession enseignante ne parvient pas à masquer l'absence d'une réelle politique ambitieuse pour l'école publique.

Non, aucun moyen supplémentaire pour l'accueil des élèves de 2 ans en Éducation prioritaire n'est prévu,

Non, toutes les classes de GS, CP et CE1 ne sont pas plafonnées à 24 élèves par classe,

Non, toutes les classes de GS en REP ne seront pas dédoublées à cette rentrée,

Non, tou.tes les enseignant.es ne seront pas augmenté.es,

Non, tous les personnels enseignants ne bénéficieront pas d'une formation au harcèlement pour ne reprendre que quelques citations de cette publication.

Alors NON, nous ne distribuerons pas cette communication que nous considérons comme de la propagande politique ! Vous conviendrez que dans cette période électorale nous devons respecter le devoir de réserve.

Pour en revenir aux véritables problèmes de l'école justement, nous constatons cette année que **la crise du recrutement devient de plus en plus visible** dans les écoles, collèges et lycées, avec des contractuel.les de plus en plus nombreux.ses, affecté.es au dernier moment avec comme seul bagage de sommaires explications sur ce qu'est un cahier journal et ce qu'est Eduscol. Nous dénonçons fermement cette situation, tant du point de vue des dégâts sur l'école, que sur la violence de l'entrée dans le métier pour ces personnels. Pour autant, pour la FSU, il est hors de question de faire porter la responsabilité sur ces personnels. Ils et elles pourront compter sur la solidarité de nos syndicats afin que leurs droits soient respectés et que l'administration assume ses responsabilités vis-à-vis d'eux.

La situation de l'ASH nous interpelle fortement, avec un nombre de postes vacants très élevé, notamment sur les dispositifs ULIS collège. L'ampleur du phénomène ne permet plus de fermer les yeux ; il y a bien un problème de conditions de travail sur ce type de poste. Bien évidemment, l'indigence des moyens affectés à l'école inclusive pèse lourd, comme pour les



élèves inclus dans les classes banales.

La promesse d'un enseignant devant chaque classe pour la rentrée n'est pas tenue.

Dans le premier degré ; elle ne l'est que grâce à l'utilisation de moyens dévolus aux brigades de remplacement qui sont d'ores et déjà mobilisés sur des classes non pourvues. Nous ignorons toujours, malgré nos demandes répétées, le nombre de jours de non-remplacement des professeurs des écoles en 2022-2023. Cette année encore, ce sera sur ces moyens que s'organiseront les décharges de direction des écoles de moins de 4 classes, contraignant les circonscriptions à choisir entre remplacer les arrêts maladie ou décharger les directeurs et directrices. Nous demandons encore cette année que soit repensé ce fonctionnement et que des postes de titulaires de secteurs soient créés avec un emploi du temps à l'année sur ces décharges de direction.

Dans le second degré, nous constatons dès la rentrée le manque d'enseignants dans les établissements du 65, qu'ils ne se soient pas encore présentés ou qu'il n'y ait aucun remplaçant encore nommé pour assurer le service de collègues en arrêt. Et qu'est-ce le ministre appelle un enseignant ? Un adulte recruté en urgence sur petite annonce à Pôle Emploi, pas ou peu formé, sans aucune expérience ?

Et peut-être Monsieur Attal aurait-il pu ajouter à son flyer qu'il n'hésiterait pas à entasser nos élèves à plus de 30 par classe comme c'est le cas à Marie Curie avec jusqu'à 34 élèves à faire communiquer en langue étrangère, au collège Desaix en 3° avec 31 élèves + l'intégration d'ULIS, ou à Victor Duruy où on tente d'asseoir 35 élèves dans des salles à 32 places assises.

Nous souhaitons également insister sur la nécessité d'affecter une AESH à l'accompagnement des élèves ayant une notification individuelle sur la totalité de leur temps de scolarisation, ce qui n'est parfois pas fait par manque de personnel dans l'école.

Enfin, nous souhaitons vous alerter sur la situation de l'école élémentaire Henri IV de Tarbes qui, malgré l'ouverture de sa dixième classe à cette rentrée, comptabilise 26 élèves dans chacune des deux classes de CP et non pas moins de 20 nationalités dans toute l'école. Pour autant, les élèves qui devraient bénéficier du dispositif UPE2A en sont privés. Pour cause l'éloignement du dispositif qui se trouve à l'école Jules Verne de Tarbes : certains parents sont dans l'incapacité d'y accompagner leur enfant. Nous vous demandons donc la création d'un UPE2A sur l'école d'Henri IV élémentaire de Tarbes.

Nous vous remercions pour votre écoute.

2/Point d'actualité

Au niveau académique, concernant le pacte : partie socle (80 millions d'euros) + partie mission volontariat (40 millions d'euros).

Madame Cabrera a muté dans le Gers, donc monsieur Peyrou reprend la partie formation.



Madame Forcamidan fera fonction d'IEN Maternelle.

L'IA-DASEN répond à notre déclaration liminaire en expliquant que même si la promesse qu'il devait y avoir un enseignant devant chaque classe n'a pas été tenue, c'est quand même mieux que l'an dernier !

Le 5 juillet, lors du dernier CSA, quelques ajustements de rentrée ont été présentés.

Dans le 1^{er} degré, prévisions pour la rentrée 2023 : 14 983 élèves. Il y a donc une tendance à la baisse par rapport au constat 2022 mais également aux prévisions. Toutes les circonscriptions sont en baisse d'effectif sauf Tarbes Centre Sud qui a vu ses effectifs augmentés.

Elèves Ukrainiens en élémentaire à Lourdes : 60 l'an dernier. 20 devraient arriver en sus (3 pour l'instant) mais ils étaient déjà scolarisés en Haute-Garonne, donc n'auront pas besoin d'UPE2A.

Au collège, prévisions pour la rentrée 2023 : 7393 élèves hors SEGPA. Stabilité par rapport au constat 22 mais plus bas que les prévisions.

En LGT/LP : prévisions 2023 : 7001 élèves avec Post Bac. Cela semble conforme aux prévisions.

3/Préparation rentrée scolaire 2023/2024-Mesures de carte scolaire (pour vote)

- 1 ouverture de classe à Louey à Titre Provisoire
 - 1 demi poste provisoire à Larreule ouvert
 - 1 poste provisoire à l'IME les Hirondelles (sur collège Pyrénées) ouvert
 - Fermeture d'une classe dédoublée de CE1 sur Jules Vernes à Tarbes et ouverture d'une classe dédoublée de CP
 - Fermeture d'une classe dédoublée de CE1 sur Jean-Jacques Rousseau à Tarbes et ouverture d'une classe dédoublée de CP
 - Fermeture de l'école de Hitte, de la classe d'Orignac et ouverture de 2 classes à l'école de Luc
- Vote de la carte scolaire (pour les mesures définitives seulement)



- Vote contre : 0
 - Vote abstention : 8 (FSU, CGT, FO, SGEN-CFDT)
 - Vote pour : 2 (UNSA)
- 1 DAR à Titre Définitif sur l'école de Juillan (Dispositif d'autorégulation), aucun enfant inscrit pour l'instant, on attend les notifications. Madame Dubroca est déjà sur l'école et se forme avec Nathalie Bienvenu. La première année on doit débiter avec 3 élèves, puis chaque année augmenter (6,9,12,15). Ce poste est pris sur un budget ministériel.
- **Intervention FSU-SNUipp 65 :** Demande de l'ouverture d'une UPE2A à Henri IV élem à Tarbes. 240 élèves, 10 classes, + de 20 nationalités différentes. Nombre important d'enfants du voyage donc besoin de davantage d'EFIV. École politique de la ville. Un dispositif + de Maître que de classe supprimé pour l'ouverture des CP dédoublés en REP. Malgré l'ouverture de la dixième classe lors de cette rentrée, les difficultés persistent et les CP sont à 26, le seuil des 24 n'est pas respecté. Besoin urgent d'UPE2A sur place dû à l'impossibilité pour les parents d'amener les enfants primo-arrivants sur l'école J.Verne.
- **Réponse de l'administration :** Sur l'UPE2A, pour l'année à venir, l'IA-DASEN s'engage à demander, comme pour les élèves ukrainiens primo-arrivants, des heures CASNAV. Pas de dispositif implanté mais l'appui d'un enseignant sera demandé.
- 9 INEAT (5 de l'académie de Toulouse : 3 du 31, 1 du 32 et 1 du 82), 2 EXEAT : solde positif de 7.
- 9 contractuel-les dans le premier degré : dont 7 déjà en poste l'an passé (en comptant la collègue ukrainienne dépêchée sur les écoles lourdaises).

4/ École inclusive

L'IEN ASH affirme que presque tous les élèves avec notification ont un-e AESH. Les 6 situations non réglées des élèves avec notification vont être régularisées.

Remarque de la FSU-SNUipp 65 : à quel prix ? L'administration s'est assurée la veille du CSA de « régulariser » le plus possible de situation, quitte à « mutualiser » le plus possible d'AESH en changeant encore les emplois du temps à la dernière minute! Quelle aubaine de pouvoir annoncer aux organisations syndicales en instance que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes « possible » !

AESH : 260 ETP dans le département.



1590 scolarisés en situation de handicap en milieu ordinaire, 482 en milieu spécialisé.

Intervention de la FSU-SNUipp 65 : l'IEN ASH s'est engagé lors du GT du 7 juillet à ne pas dépasser 14 élèves en ULIS collège. Or les chiffres remontés par le terrain montrent que ce n'est pas le cas (nous donnons des exemples précis).

Réponse de monsieur Peyrou : 2 ULIS dépassent les 14. Au collège Massey, un de plus qui n'a pas pu être déplacé (situation sociale très délicate). Sur Vic, d'un commun accord avec chef et deux coordonnateurs.

Intervention de l'IA-DASEN : je n'ai aucune remontée de chef d'établissement qui seraient en difficulté sur son ULIS

Réponse de la FSU-SNUipp 65 : ce ne sont pas les chefs d'établissements qui sont en difficultés mais les PE et les AESH !

5/ Le Pacte

TRAVAILLER PLUS POUR PERDRE MOINS

Part du pacte dans le 1^{er} degré : 63% de l'enveloppe globale affectée au premier degré (parts du pacte qui devraient être consommées) .

La participation des PE en soutien maths/ français le mercredi en 6^{ème} est de 65 PE (sur env.1 000 PE).

Au total, 245 PE (sur env. 1000) qui ont pris des parts.

Remarque de la FSU-SNUipp 65 : malgré l'autosatisfaction affichée de l'administration, au final seulement env. 25 % des PE du département percevront 63 % du magot. Où passent les 37 % restants ? Nous rappelons notre opposition à ce système inique où seulement les personnels qui le peuvent ont droit de travailler plus... pour perdre moins !

Sur le second degré, dans le département, pas de visibilité précise.

Intervention de la FSU-SNUipp 65 : nous réitérons notre questions restée sans réponse lors du GT du 7 juillet : les enseignants à temps partiels thérapeutiques peuvent-ils prétendre à des heures supplémentaires « pacte » ?

Réponse de la Deos : malgré sa dénégation immédiate, va finalement se renseigner...



18 projets, enveloppe de 220 000€.

7/ Questions diverses FSU-SNUipp 65

1/ Situation du remplacement dans le premier degré pour l'année 2022-2023 : lors du CSA du 6 février, vous nous aviez répondu que des chiffres nous seraient donnés. À ce jour, nous n'avons rien reçu. Pouvons-nous connaître la situation du remplacement pour l'année passée, à savoir combien de jours de non-remplacement des PE dans les écoles pour l'année scolaire écoulée ?

Réponse : dans le premier degré, 82% des absences remplacées l'an passé. Soit 14009 sur 17062 demi-journées.

Intervention de la FSU-SNUipp 65 : dommage que nous n'ayons pas la répartition arrêts maladie/ formation etc. Nous rappelons notre demande d'affecter des titulaires de secteur aux décharges de direction des écoles à moins de 4 classes. Ils auraient un emploi du temps à l'année, ce qui permettraient aux PE en charge de ces écoles de pouvoir prévoir à l'avance leur décharge et mieux s'organiser. Cela permettrait également aux circonscriptions de ne pas avoir à faire un choix entre remplacement arrêts maladie et décharge de direction. A ce propos nous lisons un témoignage d'une collègue directrice excédée par les changements multiples de dernières minutes.

2/ Nous souhaiterions qu'un bilan soit réalisé sur la situation des RASED dans le département et notamment sur la circonscription de Tarbes Centre-Sud.

6 postes RASED pourvus, 4 non pourvus. 5 campagnes de recrutement lancées. Beaucoup de candidatures sans CAPPEI donc non recrutables sur ces postes-là. L'IA-DASEN réaffirme le mantra de son prédécesseur « pas de PE sans CAPPEI » sur les postes RASED. Toutes les personnes recrutées ont le CAPPEI.

Intervention de la FSU-SNUipp 65 : nous regrettons que les RASED restent des postes à profil, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des départements. Il y a quelques années, ces postes passaient au mouvement et pouvaient être accordés à un-e PE qui n'avaient pas la spécialisation (à titre provisoire) , ce qui permettait justement de provoquer des vocations. Ces PE passaient en suivant le CAPA-SH (ancien CAPPEI)

Nous attirons l'attention de l'IA-DASEN sur la situations des RASED et notamment sur la circonscription de Tarbes Centre Sud où ils sont réduits à peau de chagrin. En plus des 4 postes vacants, un départ en congé formation n'a pas été remplacé.



Que faites-vous de ces 4 postes budgétaires ?

Réponse de Mme Goncet, secrétaire générale : ces postes ont été convertis par exemple en décharge PIAL

3/ Nous souhaiterions qu'un bilan soit réalisé sur les effectifs dans les ULIS Collège du département où, malgré l'engagement de M.Peyrou IEN ASH lors du groupe de travail du 5 juillet qu'aucune ULIS ne dépasserait 14 élèves, ce chiffre est largement dépassé dans certaines d'entre elles.

Réponse : voir plus haut **4/ École inclusive**

4/ Malgré l'effort déployé par les enseignants référents et les personnels de la MDPH il existe toujours des dysfonctionnements en particulier concernant les notifications d'affectations. Ces dysfonctionnements affectent les élèves, leurs familles ainsi que les personnels des écoles. Va-t-il y avoir encore au mois de septembre de nouvelles affectations dans les ULIS et UE ?

Oui. La difficulté est que la CDAPH notifie toute l'année.

5/ Nous souhaiterions qu'un bilan soit réalisé sur les décharges de direction des écoles à moins de 4 classes en 2022- 2023.

Réponse de l'administration : 86 % des décharges des écoles de moins de quatre classes ont été assurées en 2022-2023.

Remarque de la FSU-SNUipp 65 : 86 % d'un droit est accordé à nos collègues PE en charge de direction : vive la République !

6/ Nous souhaiterions connaître la date du groupe de travail prévu pour la gestion des élèves à comportement hautement perturbateur.

Début octobre.

7/ Nous souhaiterions que nous soit présentée la participation des enseignants aux différentes missions du Pacte enseignant. Comme le Pacte génère des rémunérations, nous souhaitons que cette présentation soit genrée.

Réponse : voir plus haut **5/ Le Pacte**

8) Les élèves d'établissements spécialisés à plus de 50 % en inclusion en SEGPA sont



comptabilisés dans les effectifs et bénéficient des mêmes droits que les autres collégiens. Par contre, ceux qui sont inclus à moins de 50 % ne sont pas inscrits dans la base élèves et sont des élèves virtuels sur le plan administratif (par exemple ils ne bénéficient pas de l'accès à l'ENT).

Ces élèves sont-ils, à cette rentrée, inscrits sur base élève ou reste-t-ils des élèves fantômes ?

Pas de réponse

9/ Fichier des personnels : quand nous enverrez-vous les fichiers des personnels pour cette année ?

Ce n'est pas le 65 qui les envoie. Photographie au 1^{er} septembre envoyé au 1^{er} novembre envoyé par le rectorat.

8/ Questions diverses des autres OS

1/ Combien de postes à profil sont restés vacants ?

5,5

2/ L'école-collège à Maubourguet, quels sont les effectifs ?

25

3/ Décharge de direction (chargé d'école, 2 ou 3 classes), un calendrier est-il prévu ?

Nous avons programmé, on essaye de tenir un calendrier.

4/ Les postes au centre pénitentiaire sont 2nd ou 1^{er} degré ?

Les deux postes sont rattachés au 2nd degré.

5/ Evaluations CM1, 6 heures d'allègement sur les APC ?

Oui.

6/ Liaison CM2/6^{ème}, pas d'ordre de mission : donc pas de couverture sur le trajet, pas de frais de déplacement ?

Réponse plus tard.

Pauline Immery et Véro Duran pour la FSU-SNUipp 65